

TEXTE PRET A L'EMPLOI MARQUE ACCUEIL VELO

S'évader sur les circuits "vélo", quel bonheur, voire le paradis quand les services sont adaptés à notre activité. C'est bien connu, les cyclotouristes adorent partir au gré des chemins et des envies, mais parfois la balade peut devenir plus casse-tête que source de plaisir.

No stress ! La Côte-d'Or a la solution pour pédaler sans contrariété : la marque "Accueil vélo". A qui n'est-il pas arrivé des imprévus de parcours ? Vous avez sûrement déjà connu la crevaisson sans trouver de quoi réparer aux alentours, l'hébergement ne pouvant accueillir votre vélo ou encore personne à l'écoute pour répondre à vos questions sur les parcours empruntés... Bref, un séjour semé d'embûches.

Mais ça, c'était avant "Accueil Vélo" ! Cette marque de qualité a pour objectif de fédérer des acteurs locaux afin de proposer une offre homogène et identifiable de services adaptés aux touristes à vélo. La marque concerne donc 6 catégories d'établissements : les hébergements, les restaurants, les offices de tourisme, les loueurs et réparateurs de vélos et les sites de visite et de loisirs. "Accueil Vélo" est un vrai référentiel de qualité avec des services adaptés aux besoins des cyclistes.

L'accueil est personnalisé et attentionné (internet, informations sur les conditions météorologiques, conseils sur les itinéraires à vélo, les sites à visiter...). Et dans les hébergements, est mis à disposition des cyclotouristes, un kit complet de réparation, un service de transfert des bagages, des équipements pour le nettoyage des vélos, la possibilité de réserver un taxi... Et même un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo est proposé. Si ça ce n'est pas le luxe alors ! Et parce que c'est vraiment bien pensé, les structures marquées se situent toutes à moins de 5 km d'itinéraires cyclables touristiques, balisés et respectueux du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes.

Tiens, d'ailleurs c'est quoi au juste la différence entre ces voies et véloroutes ?

La véloroute est un itinéraire cyclable utilisé pour le tourisme mais aussi pour les déplacements quotidiens des automobilistes. Empruntées par les vélos mais également par les véhicules motorisés, les véloroutes de Côte-d'Or permettent de s'approcher au plus près du patrimoine local et de profiter de points de vue remarquables sur les paysages du département.

La voie verte, quant à elle, est une voie de communication réservée aux déplacements non motorisés. Très accessible et sécurisée, la voie verte est donc ouverte aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers.

Les parcours cyclotourismes sont des boucles sur route pour découvrir la Côte-d'Or mais attention pas de balisage.

Les notions sont claires à présent, vous avez toutes les informations pour que votre séjour sur nos voies cyclables soit l'occasion de pédaler en toute sérénité.

Bon séjour en Côte-d'Or !